Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022



ID: 048-214800567-20220830-DE2022 28-DE

Département de Lozère Mairie d'ESCLANÈDES 48230

2 04 66 48 25 24

date de séance : 30/08/2022 date de convocation : 23/08/2022

n° de délibération : DE2022 - 28

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 9
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :

Réfection de chemins communaux : aide financière de la CCALCT aux petites communes membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente août deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL. Maire.

Iviadame i ascale bolin			secrétaire
Prénom, Nom	présent	absent	de séance
		(excusé, ayant donné pouvoir)	de seunce
BERGONHE Eric	Х		
BLANC Alain	Х		
BONICEL Pascale	Х		
BOUNIOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	Х		
MEYRUEIX Franck	Х		
MOURGUES Christine	Х		
PALMIER Jérôme	Х		Х
VALARIER Valérie	Х		
VIDAL Fabrice	Х		
VIEILLDENT Luc		absent excusé	

Madame le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal d'Esclanèdes n°DE2022-19 du 11/04/2022, demandant une aide financière à la Communauté de Communes ALCT ;
- Le devis de l'entreprise SOMATRA d'un montant de 25 893.00 € TH, pour la remise en état des chemins ruraux suite aux intempéries du 12 juin 2020.
- Les subventions obtenues pour un montant total de 12 282.86

Etat DSEC: 4 843.07 €
Département: 4 155.00 €
Région: 3 284.79 €

- Le reste à charge pour la commune est de 18 788.74 € TTC, soit 13 610.14 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 805 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une aide financière à la CCALCT d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 805 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance, Jérôme PALMIER Le Maire, Pascale BONICEL